



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DEL2024-019

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du 26 novembre 2024, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie d'Evron sous la présidence de Blandine VERDIER, Vice-Présidente.

Étaient présents : Blandine VERDIER, Christiane MOREAU, Jacqueline BOUCHARD, Odile LECLERCQ, Jérémy CHAPRON, Catherine CHOUPEAUX, Annette COUROUSSE, Joceline JACOB, Claude LATASTE, Bernadette LOISEL, Sylvie MASSEROT.

Étaient excusés : Joël BALANDRAUD, Chantal ANGELIAUME, Marie-Thérèse BRETON Fabrice METAIRIE.

Étaient absents : Chantal BOUHOURS, Isabelle DUTERTRE.

Assistait également : Anne-Sophie BERTHEREAU.

Secrétaire de séance : Sylvie MASSEROT.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Pouvoir(s) : 0

Rapport d'orientation budgétaire 2025 / Débat d'orientation budgétaire 2025

Le conseil d'administration,

VU la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la

République (NOTRe) précisant et étoffant les dispositions relatives au DOB,

VU le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 modifié,

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration et notamment son article 10 relatif au débat d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

CONSTATE que le débat sur les orientations générales du budget du CCAS d'Evron s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

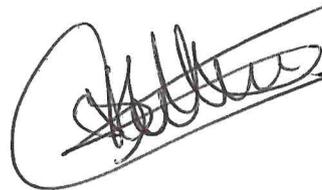
PREND acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2025 et suivants.

La secrétaire de séance,

La Vice-Présidente,



Sylvie MASSEROT



Blandine VERDIER